

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2024

**DELIBERATION N°CP2024-  
11/4/23  
DOSSIER N°6583**

**SUBVENTION EN FAVEUR DES VOYAGES SCOLAIRES**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Armelle MARTIN à Philippe BAYOL  
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX  
Jérémy SAUTY à Catherine DEFEMME  
Valérie SIMONNET à Patrice MORANCAIS

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : SUBVENTION EN FAVEUR DES VOYAGES SCOLAIRES**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU la délibération du Conseil général du 13 décembre 2010, la délibération n°12/3/27 du 16 décembre 2022 et la délibération CD2024-0067 du 12 juillet 2024, modifiant le règlement des classes de découverte, d'initiation artistique et séjours à l'étranger  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2024-11/4/23 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide ;

- d'attribuer une aide d'un montant de **1 872 €**, au titre des classes de découverte, d'initiation artistique et voyages scolaires à l'étranger, au collège Jules Marouzeau de Guéret, pour une classe de neige aux Arcs (73) qui se déroulera du 16 décembre au 21 décembre 2024 ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que la somme nécessaire sera imputée sur le Budget départemental au chapitre 65 article 657382 Fonction 284.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**